



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 229-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.497

Déposée le : 09.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Gagnebin (Tramelan, PS) (porte-parole)
Saïd (Biel/Bienne, PS)
Wildhaber (Rubigen, PS)
Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S)
Jeanneret (St-Imier, PLR)
Gerber (Reconvilier, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mieux soutenir la prévention et la sensibilisation de la population bernoise aux risques de précarisation liés au surendettement

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de mettre en place des outils permettant à la population du canton de Berne d'être sensibilisée en temps opportun et de manière précoce aux risques de précarisation liés au surendettement (p. ex. outil de calcul du budget et du revenu disponible intégré dans www.taxme.ch, code QR donnant accès à des applications en ligne, etc.) ;
2. d'intégrer des messages de sensibilisation et de prévention (ou autres liens vers des applications existantes) avec l'envoi de factures, rappels ou commandements de payer ainsi qu'une information vers l'aide gratuite de services spécialisés ;
3. de solliciter, soutenir voire harmoniser les pratiques avec les communes en la matière.

Développement :

Constat : une fragilisation croissante des ménages

- L'augmentation des charges (logement, assurances, énergie, primes d'assurance-maladie, taxes, transports) réduit fortement le revenu disponible de nombreux ménages.

- Cette pression financière peut conduire rapidement à un surendettement, notamment lorsque surviennent des événements de vie imprévus tels que la perte d'un emploi, une baisse de revenu en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), un accident, une maladie, une séparation ou un divorce.

Des mécanismes aggravants

- Les dettes fiscales, souvent déconnectées de l'évolution réelle des revenus, peuvent accentuer brutalement les difficultés.
- Les procédures de poursuite qui en découlent aggravent encore la situation, tant sur le plan financier que psychologique.
- Une sensibilisation et une intervention précoce et non stigmatisante réduit à la fois les coûts humains et administratifs.

L'importance d'une détection précoce

- Plus les risques de précarisation liés à un surendettement sont identifiés tôt, plus les personnes concernées prennent conscience de leur situation et cherchent des solutions pour rester à flot.
- Les services de l'État, en particulier l'administration fiscale et d'autres guichets en lien direct avec la population (y. compris virtuels), sont des acteurs stratégiques pour sensibiliser en amont, avant que la situation ne devienne trop critique.
- Ils jouent un rôle complémentaire et offrent une meilleure visibilité aux services spécialisés dans l'accompagnement de personnes et ménages surendettés.

Mettre en réseau les compétences

- Les services spécialisés mandatés par l'Office de l'intégration et de l'action sociale (Berner Schuldenberatung, CSP Berne-Jura, Fachstelle Schuldensanierung Mittelland et Berner Oberland, services sociaux) disposent déjà d'une expertise et de pratiques éprouvées, mais interviennent souvent lorsque la situation est déjà dégradée.
- La mise en réseau de ces compétences au niveau cantonal permettrait d'améliorer la prévention, la coordination et l'efficacité des interventions.

Destinataire

– Grand Conseil